



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Vaux-le-Vicomte-profitera-t-il-de>

Vaux le Vicomte profitera-t-il de la chute de Vivendi ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2002 - N° 1027 - décembre 2002 -

Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2006

Date de parution : décembre 2002

Description :

J-M Messier avait imposé ses décharges au voisinage du château...

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Depuis un certain nombre d'années, Vivendi avait imposé son importun voisinage au château de Vaux le Vicomte : après l'édification d'un nouveau "château" de 250 mètres de long et 43 mètres de haut à moins de 2 km au sud-ouest du premier, Vivendi avait acquis, tout aussi près, une décharge, au nord-est cette fois, et s'était lancé dans d'autres grandioses projets. Par deux fois le permis de construire avait été annulé, mais il avait été déclaré valable la troisième fois et l'un des empêcheurs de construire en rond, Patrice de Vogue, avait été traduit en correctionnelle pour diffamation par une accusation que ses auteurs, à qui elle eût pu devenir nuisible, ont entre temps abandonnée.

Il apparaît donc que Jean-Marie Messier pesait plus lourd auprès des autorités et des élus que les défenseurs d'un château... Château qui n'aurait sans doute pas dû, lui non plus, être construit, parce que fruit d'un abus de biens royaux, selon Colbert et Mazarin, dénonciateurs intéressés de ce pauvre Fouquet, lequel finira ses jours en prison.

C'est ce à quoi j'ai pensé en recevant, il y a quelque temps, une réponse du Ministère de la Culture où ma protestation avait été enregistrée comme « une demande d'avis de Madame le Ministre concernant les 500 hectares de Vaux le Vicomte, classés Monuments Historiques et situés sur un espace séparant deux sites d'exploitation d'ordures » (sic). Comme si j'avais demandé la suppression ou le déplacement du monument !

Aujourd'hui où c'est le tour de Jean-Marie Messier d'être en disgrâce, on pourrait espérer voir rentrer en grâce auprès des pouvoirs publics le château de Nicolas Fouquet, de Le Vau, de Le Brun et de Le Nôtre.

Si vous voulez y aider, vous obtiendrez tous renseignements complémentaires auprès de de l'Association des Amis de Vaux le Vicomte (A.A.V.V.), 77950 Maincy, dont la pétition a déjà recueilli plus de 40.000 signatures.